



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 24 novembre 2005

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires : Melle MASLOUHI - M. BEKTHAOUI

Membres présents :

M. ALLAERT - Mme AVENA - M. BACHELARD - M. BARBEY - M. BEKTHAOUI - M. BELLEVILLE - Mme BERNARD - M. BERNARD - Mme BESSIS - Mme BIOT - Mme BLIGNY - M. BOUHELIER - M. BOURNY - M. CHAPUIS - M. CHEVIGNY - Mme COLOMBET - Mme DARCIAUX - M. DESVIGNES - M. DINCHER - M. DOUHAI - M. DUBOIS - M. DUPIRE - Mme DURNERIN - M. ESMONIN - M. ETIEVANT - M. FOUCHERES - M. FOUILLOT - Mme GARRET-RICHARD - M. GERVAIS - M. GILLOT G - M. GILLOT J.P - M. GONDELLIER - Mme HERVIEU - M. HESSE - M. JOLY - M. JULIEN - M. IZIMER - M. LABORIER - M. LAURENT - Mme LEMOUZY - M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. MARCHAND - M. MARTIN - M. MASSON - M. MOREAU - M. NOWOTNY - M. OBRIOT - M. PARIS - M. PERRIN - M. PETITJEAN - M. PILLIEN Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. RETY - Mme ROY - M. ROIZOT - M. SAUNIE - M. SOUMIER - Mme TENENBAUM

Membres absents :

M. AUDARD (pouvoir à M. ESMONIN) - M. BERTELOOT - M. BRENOT (pouvoir à M. PERRIN) - M. BRESSAND (pouvoir à M. DOUHAI) - M. BRIOT - M. CARBONNEL (pouvoir à M. MOREAU) - M. DELATTE - M. DODET - Mme FLAMENT - Mme MASSU (pouvoir à M. NOWOTNY) - M. MILLOT (pouvoir à M. PRIBETICH) - M. MENUT (pouvoir à M. PARIS) - M. NUDANT - M. PINON (pouvoir à M. JULIEN)

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – Ressources Humaines – Avenant n°1 au contrat du directeur des installations d'élimination des déchets passé le 12 décembre 2002

Par délibération en date du 22 novembre 2002, la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise a confirmé la reconduction du poste de directeur contractuel des installations d'élimination des déchets pour une période de 3 ans.

Vu le terme du dit contrat qui se termine le 31 décembre 2005,

Vu la Loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique territoriale, et plus particulièrement l'article 15,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents non-titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le contrat initial portant recrutement d'un directeur des installations d'élimination des déchets à compter du 6 février 1995, et les contrats successifs,

Il est proposé la reconduction du contrat du directeur des installations d'éliminations des déchets établi le 12 décembre 2002 à compter du 1^{er} janvier 2006 pour une durée indéterminée dans les conditions identiques, à l'exception des éléments suivants :

Les missions initiales sont complétées comme suit :

- mise en service et gestion d'un turbo-alternateur
- suivi des études et de la réalisation d'un centre de tri de déchets issus de collecte sélective.
- création , mise en service et suivi d'une unité de traitement des DASRI

Compte tenu des compétences requises pour assurer l'ensemble des missions, la référence au grade d'ingénieur en chef de classe exceptionnelle est retenue et la rémunération s'appuie sur le 1^{er} chevron de la hors échelle A de la grille indiciaire de ce grade auquel s'ajoute le régime indemnitaire et la prime de fin d'année.

Vu l'avis de la commission,

LE CONSEIL
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- **Décide** d'autoriser le Président à signer l'avenant au contrat passé le 12 décembre 2002 conformément aux conditions définies ci-dessus,
- **Dit** que cet avenant prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2006, date d'échéance du précédent contrat.



Publié le **25 NOV. 2005**
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

28 NOV. 2005

